


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20221121-03 Du 21 novembre 2022 ASSURANCES CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES MARCHÉS DES ASSURANCES AVEC LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION
---	---	--

Nombre de membres			Date de la convocation	16.11.2022
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	16.11.2022
En exercice	15			
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	4	

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BÉAL, Maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MOUTON J (9)

Absents : MAILLET-BERT P – BONNVAUX V – PITAVY A - JOUMARD-DESSALCES S – PAULET N – MOUTON J (6)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

ASSURANCES CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES MARCHÉS DES ASSURANCES AVEC LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1414- 3
- **Vu** le code de la commande publique et notamment ses articles L 2113- 6 à L 2113- 8
- **Considérant** que les marchés d'assurance arrivent à échéance prochainement,
- **Considérant** les besoins de la commune en matière d'assurance hors risque statutaire,
- **Considérant** que la constitution d'un groupement de commande avec plusieurs collectivités du territoire permettrait de réaliser des économies d'échelle,
- **Considérant** que le domaine des assurances est un domaine spécifique qui nécessite des compétences particulières et qu'il pourrait s'avérer opportun de bénéficier d'un accompagnement pour l'élaboration de ces marchés par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé en la matière,

Le maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- ✓ **Approuver** la constitution d'un groupement de commandes avec Loire Forez agglomération et certaines communes du territoire pour la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'assurances et de marchés de prestation d'assurance hors risque statutaire,
- ✓ **Valider** la convention-cadre afférente proposée et en autoriser la signature par le maire.

Loire Forez agglomération est désignée coordonnateur de ce groupement de commande et c'est la commission d'appel d'offres de Loire Forez agglomération qui sera compétente pour choisir les attributaires.

Oùï cet exposé er après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- ✓ **Approuve** la constitution d'un groupement de commandes avec Loire Forez agglomération et certaines communes du territoire pour la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'assurances et de marchés de prestation d'assurance hors risque statutaire,
- ✓ **Valide** la convention-cadre afférente proposée et en autorise la signature par le maire,

Ont signé au registre tous les membres présents. Fait à Usson en Forez, le 22 novembre 2022.



Le Maire Hervé BÉAL	La secrétaire de séance, Josette FOLLÉAT
---------------------	--